

## Protocole ado (12-17 ans)

Il est du devoir des adultes responsables d'accompagner les jeunes dans le développement de leurs habiletés sociales. Ainsi, l'objectif du présent protocole n'est pas de punir, mais plutôt d'assurer la sécurité de la cible d'intimidation tout en outillant celui-celle qui intimide pour lui permettre d'adopter des comportements adéquats.

Cet exemple de protocole vise à clarifier les actions à entreprendre en cas d'intimidation. Nous vous invitons à l'adapter à la réalité de votre milieu. Informez-vous sur ce qui est déjà en place et sur les initiatives individuelles de collègues. Il est primordial d'assurer un lien avec toute l'équipe pour travailler en cohérence et éviter de multiplier les interventions. Les jeunes comme les adultes doivent être informé-es de ce protocole dès leur arrivée dans le milieu.

### **Étape 0 : assurer la sécurité en intervenant rapidement face à la violence**

L'adulte témoin d'un comportement de violence doit intervenir immédiatement auprès du-de la jeune en nommant que le comportement est inacceptable et qu'il doit cesser. Intervenir avec respect et devant les témoins du comportement, pour envoyer le message que la violence n'est pas tolérée dans votre milieu.

Les comportements de violence incluent notamment la violence verbale (insulter, tenir de propos racistes, homophobes, transphobes, grossophobes ou sexistes qu'ils soient ou non adressés à une personne spécifique, proférer des menaces, etc.), la violence sociale (exclure, partir des rumeurs, participer au commérage, etc.), la violence matérielle (voler, cacher ou briser les biens d'un-e pair-e) et la violence physique (frapper, mordre, tirer les cheveux, pousser, etc.).

### **Étape 1 : rassembler les faits**

Rencontrer la personne qui rapporte la situation d'intimidation. S'il s'agit d'un-e jeune, explorer les émotions vécues par rapport à la situation. Tenter de reconstruire la chronologie en posant des questions ouvertes :

- Quelles sont les observations, quels sont les faits rapportés ?
- À quel moment les comportements ont-ils débuté ?
- Y a-t-il eu plusieurs événements ?
- À quel(s) moment(s) ces événements se sont-ils produits, et à quel(s) endroit(s) ?
- Est-ce que l'intimidation se produit aussi en ligne ? (Dans la mesure du possible, documenter à l'aide de captures d'écran.)
- Quelles sont les personnes impliquées ? (Par exemple, co-intimidateur-trices, intervenant-es ayant déjà posé des actions, etc.)
- S'il y a des témoins, qui sont ces personnes ?

### **Étape 2 : communiquer avec l'équipe**

Aviser l'équipe de la situation. Vérifier si des interventions ont déjà été faites en lien avec la situation ou les personnes concernées, et si d'autres éléments ont été observés. Aviser des interventions à venir et des mesures qui seront mises en place. Dans une école, la communication entre le personnel enseignant et les intervenant-es doit être assurée. Il est aussi souhaitable de communiquer avec les adultes responsables des jeunes lors des activités extra-scolaires qui se déploient dans l'école ou qui sont organisées avec le soutien de l'école.

### **Étape 3 : rassurer la cible**

Rencontrer la cible d'intimidation. Si ce·tte jeune n'est pas la personne ayant rapporté la situation, commencer par adresser les questions mentionnées à la première étape. Questionner aussi la cible sur les émotions vécues, lui laisser le temps de se déposer. Lors de cette rencontre, expliquer ce qu'est l'intimidation, puis nommer qu'elle n'est pas tolérée dans votre milieu.

Expliquer au·à la jeune qu'il faudra en discuter avec son adulte à la maison (voir les exemples de lettres aux parents).

Demander à la cible qui est la personne qui lui semble l'instigatrice de l'intimidation. Expliquer qu'il faudra rencontrer ce·tte jeune pour faire cesser la violence. Consulter la cible en lien avec cette éventuelle rencontre.

- Est-ce que la cible demande d'être présente ?
- Quelles sont les émotions vécues à l'idée d'une telle rencontre ?
- Le·la jeune qui souhaite être présent·e lors de la rencontre souhaite-t-il·elle nommer à la personne qui intimide les conséquences de ses comportements sur son quotidien ?

Discuter d'autres mesures qui peuvent être mises en place et s'ajuster à celles visant la personne qui intimide.

- Est-ce que le·la jeune ciblé·e souhaite qu'on travaille sa façon de s'affirmer et de communiquer ses besoins ?
- Est-ce qu'il·elle a besoin d'aide pour la gestion et l'expression adéquate de ses émotions ?
- Est-ce qu'il·elle souhaite bénéficier d'un suivi avec un·e intervenant·e du milieu ?
- Est-ce qu'il·elle souhaite avoir accès à un espace pour se déposer en cas de récurrence ?

Travailler l'estime de soi et l'affirmation de soi avec le·la jeune.

### **Étape 4 : rencontrer le·la jeune qui intimide**

L'intervenant·e nommé·e comme responsable de la mise en œuvre du protocole rencontre la personne qui adopte les comportements d'intimidation. Si plusieurs jeunes adoptent ces comportements (co-intimidation), commencer par rencontrer le·la jeune qui a été identifié·e comme leader ou instigateur·trice.

Lors de cette rencontre, nommer les comportements problématiques avec la plus grande précision possible. Expliquer la définition de l'intimidation puis montrer comment les comportements rapportés ou observés répondent à cette définition. Expliquer les conséquences de ces comportements sur la vie de la personne ciblé·e. Explorer les émotions vécues par celui·celle qui adopte les comportements d'intimidation.

Suite à la rencontre, établir un plan visant à améliorer l'estime de soi et à développer ses compétences sociales, pour lui permettre de trouver sa place dans le groupe sans abus de pouvoir.

Expliquer qu'il faudra aborder la situation avec son adulte. Questionner le·la jeune sur ses émotions en lien avec cette prochaine étape.

- Quelle sera la réaction de l'adulte selon lui·elle ?

- Comment ça se passe, à la maison ?

Offrir 2 options : 1) expliquer à son adulte la situation, lui remettre une lettre de l'école et demander à son adulte de contacter rapidement le milieu ou 2) laisser le milieu contacter son adulte.

### **Étape 5 : discuter avec les adultes du·de la jeune qui intimide**

Prendre contact avec l'adulte du·de la jeune. Laisser l'adulte se déposer. On peut questionner l'adulte sur les émotions vécues. Exposer la chronologie des événements et les interventions effectuées.

#### Si l'adulte du·de la jeune est collaborant·e

Rappeler à l'adulte le protocole du milieu et les conséquences envisagées si la situation perdure. Demander à l'adulte de ne pas punir le·la jeune. Inviter plutôt l'adulte à discuter ouvertement avec celui·celle-ci de la situation.

Rappeler que travailler l'estime de soi est un des moyens à mettre en place pour faire cesser le comportement d'intimidation. Proposer des outils (p. ex. formation Triple P, webinaires, livres à lire seul·e et avec son enfant, ect.)

#### Si l'adulte du·de la jeune ne collabore pas

Informez l'adulte que des mesures seront prises afin d'assurer la sécurité des autres jeunes, avec ou sans sa participation.

### **Étape 6 : suspendre le·la jeune qui intimide**

Si la situation perdure malgré ces interventions, organiser une rencontre avec la direction et suspendre à l'interne le·la jeune qui continue d'intimider. À nouveau, informer l'équipe de la situation. L'adulte de ce·cette jeune doit aussi être informé·e de cette mesure.

Une suspension à l'interne est à prioriser pour que cette journée n'en devienne pas une de congé. Lors de cette journée de suspension, discuter avec le·la jeune, entamer une réflexion. Éviter de faire faire de la copie.

- Qu'est-ce que les adultes peuvent faire pour l'aider à changer son comportement ?
- Qu'est-ce qu'il·elle peut faire pour réduire les conséquences des actions posées ?
- Quelles sont ses forces, en quoi est-il·elle une bonne personne ?
- En quoi la sécurité de tout le groupe est aussi sa responsabilité ?

On peut aussi demander au·à la jeune d'organiser une activité pour ses pairs en fonction de ses forces ou intérêts (par exemple, organiser un atelier de soccer).

Évitez de priver un·e jeune d'une activité spéciale, particulièrement si cette activité participe au développement du sentiment d'appartenance et de l'estime de soi. L'objectif n'est pas de punir, mais de supporter le développement des habiletés sociales.

### **Étape 7 : changer un·e jeune de groupe**

Si le·la jeune qui est ciblé·e par l'intimidation le souhaite, on peut le·la changer de groupe. Par ailleurs, si le·la jeune préfère rester dans son groupe, on choisira plutôt de changer de groupe la personne qui intimide.

Dans le cas de situations graves, récurrentes ou trop complexes pour le milieu (par exemple lorsque l'intimidation s'est aussi installée en ligne), il peut être nécessaire de faire appel à des ressources externes. Par exemple, il est possible de faire appel à un·e policier·e sociocommunautaire de votre poste de quartier.

Rappelons qu'au Québec, la responsabilité criminelle débute à 12 ans et que certains comportements d'intimidation sont inscrits au code criminel canadien. Pour entamer un processus de réparation auprès de la cible ou de la communauté, vous pouvez vous référer à un organisme comme Équijustice.